

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etai^{ent} présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Marie-Hélène CHAPUIS - Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Michel FALANTIN - Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE - Dolorès RASSE - Dominique SCHWARTZ - Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU - Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS - Yves DELMAS - Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Annie SOURZAT

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Souillaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER - Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

Etait absente excusée : Fabienne CHARBONNEL

N°2026-060 : DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Conformément aux articles L2541-6 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire est invité à désigner un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Philippe RENAUD est désigné secrétaire pour la séance du conseil communautaire du 29 avril 2026.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Désigne Monsieur Philippe RENAUD pour remplir cette fonction pour la séance du conseil communautaire du 29 avril 2026.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Marie-Hélène CHAPUIS - Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Michel FALANTIN - Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE - Dolorès RASSE - Dominique SCHWARTZ - Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU - Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS - Yves DELMAS - Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Annie SOURZAT

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER - Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

Etait absente excusée : Fabienne CHARBONNEL

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-061 : VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1er AVRIL 2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 1er avril 2026 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- valide le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 1er avril 2026.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Marie-Hélène CHAPUIS - Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Michel FALANTIN - Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE - Dolorès RASSE - Dominique SCHWARTZ - Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU - Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS - Yves DELMAS - Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Annie SOURZAT

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Souillaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER - Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

Etait absente excusée : Fabienne CHARBONNEL

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-062 : VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 8 avril 2026 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- valide le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 8 avril 2026.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Marie-Hélène CHAPUIS - Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Michel FALANTIN - Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE - Dolorès RASSE - Dominique SCHWARTZ - Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU - Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS - Yves DELMAS - Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Annie SOURZAT

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Souillaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER - Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-063 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Monsieur le Vice-président délégué aux finances rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Quercy Bouriane est passée en Fiscalité Professionnelle Unique au 1^{er} janvier 2017, avec perception d'une part additionnelle sur la fiscalité ménage.

Par délibération du 9 avril 2025, le Conseil Communautaire avait fixé pour 2025 les taux des impôts à :

TH : 8,38 %

TFPB : 8,60 %

TFPNB : 95,26 %

CFE : 30,75 %

L'article 116 de la Loi de finances pour 2026 renforce la possibilité de majoration sans lien du taux de THRS créée en loi de finances pour 2024 en doublant le niveau de majoration sans lien autorise.

Le I de l'article 1636 B sexies du code général des impôts est ainsi modifié :

« 6. L'instance délibérante d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est inférieur au

taux moyen constaté des établissements publics de coopération intercommunale constatée l'année précédente au niveau national peut fixer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 10% de cette moyenne. »

* Le taux moyen pondéré (TMP) de TH National en 2025 est de **8,89 %**

* La Majoration spéciale maximale : 10 % de ce taux moyen soit **0,889 arrondi à 0,89 point.**

* La majoration spéciale de 10 % du taux de TH permet de majorer le taux N-1 de l'EPCI d'une fraction de taux égale 0,889 au plus. Le taux ainsi déterminé ne doit pas dépasser **8,89 %**.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane étant éligible, le taux maximum qui pourra être voté avec majoration spéciale du taux de TH sera le minimum entre :

- la somme du taux N-1 de l'EPCI et du produit du TMP de TH constaté l'année précédente dans l'ensemble des EPCI au niveau national (8,89 %) multiplié par 10 % soit (Taux EPCI N-1 + 0,89)

et

- le TMP de TH constaté l'année précédente dans l'ensemble des EPCI au niveau national 8,89%.

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et d'utiliser la majoration spéciale de TH à hauteur de : 8,89 % et de porter ainsi les taux à :

TH : 8,89 %

TFPB : 8,60 %

TFPNB : 95,26 %

CFE : 30,75 %

Le produit fiscal attendu s'élève à 1 281 353 € pour la cotisation foncière des entreprises, à 2 144 158 € pour les taxes foncières sur le bâti et le non bâti (taxes additionnelles au titre de la fiscalité mixte).

Par ailleurs, Monsieur le Vice-président délégué aux finances précise que :

- le produit de la taxe sur les surfaces commerciales s'élève à 205 548 €.
- le produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux s'élève à 123 187 €.
- le produit de taxe additionnelle sur le foncier bâti s'élève à 1 442 908 €.
- le produit de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti s'élève à 313 024 €.
- le produit de la taxe d'habitation s'élève à 388 226 €.
- le produit de fraction de TVA nationale s'élève à 1 781 691 €.
- le total des allocations compensatrices s'élève à 254 170 €.
- le prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources s'élève à 278 587 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve les taux d'imposition 2026 des taxes directes locales, comme présentés ci avant,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles en vue de l'application de ces taux.

Délibéré le jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Marie-Hélène CHAPUIS - Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Michel FALANTIN - Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE - Dolorès RASSE - Dominique SCHWARTZ - Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU - Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS - Yves DELMAS - Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Annie SOURZAT

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Souillaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER - Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-064 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Monsieur le Vice-président délégué aux finances suggère au Conseil Communautaire de garder les taux de taxes pour 2026 identiques à ceux de 2025, soit :

Zone rurale :	13,67%
Zone urbaine :	15,89%

Le produit prévisionnel de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2026 s'élève à 2 458 536 €, dont :

Zone rurale :	1 611 946 €
Zone urbaine :	846 590 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve les taux d'imposition 2026 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, comme présentés ci-avant,

AR Prefecture

046-244600482-20260429-2026_064-DE
Reçu le 30/04/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles en vue de l'application de ces taux.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :**Anglars-Nozac** : Philippe RENAUD**Concorès** : Régine SOUQUES LACAN**Fajoles** : Serge BAZIN**Gourdon** : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Marie-Hélène CHAPUIS - Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Michel FALANTIN - Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE - Dolorès RASSE - Dominique SCHWARTZ - Daniel THEBAULT**Lamothe-Cassel** : Gilles ASTORG**Le-Vigan-en-Quercy** : Zargha DE ABREU - Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS - Yves DELMAS - Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL**Milhac** : Pouvoir de Claude VIGIE à Annie SOURZAT**Montamel** : Patrick MOUDEN**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint-Cirq-Madelon** : Isabelle AUSSEL**Saint-Cirq-Souillaguet** : Michel COMBES**Saint-Clair** : Martine CASSAN**Saint-Germain-du-Bel-Air** : Bernard GAUTHIER - Thierry LEMPEREUR**Saint-Projet** : Dominique ROSSIGNOL**Soucirac** : Joël SENPAU ROCA**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-065 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	11 255 886,75
Recettes de fonctionnement :	11 255 886,75
Dépenses d'investissement :	6 671 596,03
Recettes d'investissement :	6 671 596,03

Les programmes d'investissement sont les suivants, en dépenses :

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Oulerie	6 650,00 €
Maison Communautaire	5 000,00 €
Equipements Services Généraux	5 500,00 €
Acquisitions de matériels Pôle Technique	3 500,00 €
Matériel, mobilier et ouvrages Bibliothèques	28 100,00 €
Locaux Bibliothèque Intercommunale Gourdon	8 308,00 €
Travaux ouvrages d'art	40 000,00 €

AR Prefecture046-244600482-20260429-2026_065_1-DE
Reçu le 30/04/2026**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Pôle Enfance Jeunesse : Crèche	38 300,00 €
Maison du Piage	1 250,00 €
Pôle Numérique	1 264,50 €
Rénovation de la piscine intercommunale de Gourdon	147 544,32 €
ACM St Germain	1 577,00 €
Equipements Bâtiments Sportifs	19 694,64 €
Documents Urbanisme	88 213,60 €
Equipement RPE	2 420,00 €
Moulin Delsol	15 000,00 €
Equipements Jeunesse	6 994,80 €
Acquisition de véhicules	6 963,00 €
Aménagement traverse de Le Vigan-en-Quercy	1 722 000,00 €
Aménagement d'un secteur urbain - Pôle de santé	452 566,57 €
Equipements - Pôle Santé	29 960,00 €
Aménagement traverse du bourg de Milhac	25 000,00 €
Equipements divers	50 000,00 €
Equipements Ecole de Musique	4 000,00 €
Vélo route Vallée du Céou	13 940,00 €
Matériels informatique	62 152,00 €
Pôle d'Echange Multimodal	146 496,00 €
Locaux Ecole de Musique	12 506,00 €
Travaux Voirie 2026	500 000,00 €
Veloroute Gourdon-Saint Cirq Madelon	1 000,00 €
Stationnement AVELO3	28 752,00 €
Travaux Gymnase Louis Delpech Gourdon	118 725,00 €
Travaux Gymnase Hivernerie Gourdon	30 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 36 voix pour et 4 abstentions (Madame Nathalie CABRIE, Monsieur Alain DEJEAN, Monsieur Frédéric GINESTE, Madame Régine SOUQUES LACAN) :

- adopte le budget primitif principal 2026, présenté par Monsieur Yves DELMAS, Vice-Président délégué aux finances,
- accepte la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Marie-Hélène CHAPUIS - Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Michel FALANTIN - Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE - Dolorès RASSE - Dominique SCHWARTZ - Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU - Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS - Yves DELMAS - Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Annie SOURZAT

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Souillaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER - Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-066 : VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	142 015,48
Recettes de fonctionnement :	142 015,48
Dépenses d'investissement :	142 015,48
Recettes d'investissement :	142 015,48

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- adopte le budget annexe Lotissement habitat 2026, présenté par Monsieur Yves DELMAS, Vice-Président délégué aux finances.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Marie-Hélène CHAPUIS - Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Michel FALANTIN - Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE - Dolorès RASSE - Dominique SCHWARTZ - Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU - Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS - Yves DELMAS - Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Annie SOURZAT

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Souillaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER - Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-067 : VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	145 431,61
Recettes de fonctionnement :	145 431,61
Dépenses d'investissement :	110 626,61
Recettes d'investissement :	110 626,61

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- adopte le budget annexe Lotissement Zone d'Activités Economiques (ZAE) 2026, présenté par Monsieur Yves DELMAS, Vice-Président délégué aux finances.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaients présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Marie-Hélène CHAPUIS - Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Michel FALANTIN - Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE - Dolorès RASSE - Dominique SCHWARTZ - Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU - Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS - Yves DELMAS - Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Annie SOURZAT

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Souillaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER - Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-068 : VOTE DU BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	25 382,96
Recettes de fonctionnement :	25 382,96
Dépenses d'investissement :	39 711,93
Recettes d'investissement :	39 711,93

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- adopte le budget annexe Multiservice viande 2026, présenté par Monsieur Yves DELMAS, Vice-Président délégué aux finances.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Marie-Hélène CHAPUIS - Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Michel FALANTIN - Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE - Dolorès RASSE - Dominique SCHWARTZ - Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU - Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS - Yves DELMAS - Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Annie SOURZAT

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Souillaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER - Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-069 : VOTE DU BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	36 520,00
Recettes de fonctionnement :	36 520,00
Dépenses d'investissement :	33 183,94
Recettes d'investissement :	33 183,94

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- adopte le budget annexe Hôtel d'entreprises 2026, présenté par Monsieur Yves DELMAS, Vice-Président délégué aux finances.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-070 : MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE GOURDON POUR L'EXERCICE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Arrivée de Monsieur Claude VIGIÉ.

Pour l'exercice 2026 la Commune de Gourdon est concernée par une évolution de son attribution de compensation.

Suite au transfert de l'école de musique au 1^{er} septembre 2025, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dans son rapport n°4 du 22 janvier 2025, avait proposé un montant provisoire d'attribution de compensation de Gourdon à hauteur de 39 400.51 €, dans l'attente de disposer du bilan sur un exercice entier pour l'évaluation du fonctionnement de ce service.

Le 3 février 2026 la CLECT s'est réunie à nouveau pour adopter son rapport n°5 et proposer de fixer à 24 593.47 € le montant de l'attribution de compensation définitive de Gourdon pour l'année 2026, et à 34 156.36 € pour les années 2027 et suivantes.

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C – V- 1bis du Code général des impôts qui dispose que « Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. » ; il conviendra que le conseil municipal de la commune de Gourdon délibère sur le nouveau montant de son attribution de compensation pour l'exercice 2026.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu l'article L 5211-5-2 du Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane,

Vu le rapport de la CLECT du 22 janvier 2025 et du 3 février 2026, proposant respectivement le calcul du transfert de charge lié à la prise de compétence « enseignement musical » pour la détermination du montant provisoire et du montant définitif de l'attribution de compensation de la Commune de Gourdon,

Vu la délibération du Conseil municipal de Gourdon du 2 avril 2026

Communes	AC 2025	AC 2026
Anglars-Nozac	-6 068,47 €	-6 068,47 €
Concorès	-6 302,78 €	-6 302,78 €
Fajoles	-1 545,11 €	-1 545,11 €
Gourdon	39 400,51 €	24 593,47
Lamothe-Cassel	57 990,39 €	57 990,39 €
Milhac	-4 942,29 €	-4 942,29 €
Montamel	-3 149,47	-3 149,47
Payrignac	22 095,42	22 095,42
Peyrilles	6 022,80 €	6 022,80 €
Rouffilhac	-1 573,75 €	-1 573,75 €
Saint-Chamarand	-5 382,15 €	-5 382,15 €
Saint-Cirq-Madelon	-4 171,23 €	-4 171,23 €
Saint-Cirq Souillaguet	-474,90 €	-474,90 €
Saint-Clair	50 369,20 €	50 369,20 €
Saint-Germain	-12 141,61 €	-12 141,61 €
Saint-Projet	21 092,07 €	21 092,07 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Soucirac	414,13 €	414,13 €
Ussel	41 806,29 €	41 806,29 €
Uzech-les-Oules.	-3 066,51 €	-3 066,51 €
Le Vigan	9 888,93 €	9 888,93 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- détermine le montant communal de l'attribution de compensation de la Communes de Gourdon pour l'exercice 2026 tel que mentionné dans le tableau ci-dessous,
- dit que les montants des attributions de compensation des autres communes reste inchangé.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-071 : SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LES IDÉES VAGABONDES » AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu la demande de subvention reçue de l'Association « Les Idées Vagabondes » pour soutenir les actions de la Bibliothèque Intercommunale à Gourdon et les actions pour le développement de la culture pour tous,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence culture et à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Il est proposé de verser à l'association « Les Idées Vagabondes », une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 000,00 €, pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 33 votes pour, 4 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE, Gilles ASTORG), 3 abstentions (Mesdames Fabienne CHARBONNEL, Isabelle AUSSEL, Monsieur Joël SENPAU ROCA):

AR Prefecture

046-244600482-20260429-2026_071-DE
Reçu le 07/05/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- approuve l'attribution à l'association « Les Idées Vagabondes » d'une subvention d'un montant total de 3 000,00 € au titre de l'exercice 2026,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-072 : SUBVENTION Á L'ASSOCIATION « LES AMIS DU PIAGE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu la demande de subvention reçue de l'association « Les Amis du Piage » pour la participation au financement d'actions visant à la promotion du site du Piage sur l'année 2026,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme»,

Il est proposé de verser à l'association « Les Amis du Piage » une subvention de fonctionnement à hauteur de 1 200,00 €, pour l'année 2026.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 33 votes pour, 4 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE, Gilles ASTORG), 3 abstentions (Mesdames Fabienne CHARBONNEL, Isabelle AUSSEL, Monsieur Joël SENPAU ROCA):

- approuve l'attribution à l'association « Les Amis du Plage » d'une subvention de 1 200,00€ au titre de l'exercice 2026,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-073 : SUBVENTION 2026 – ASSOCIATION « VERTUS VERTES »

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu la demande de subvention reçue de l'association « Vertus Vertes » pour entretenir les jardins de la Bibliothèque de Gourdon comme remplacer les structures en osier et renouveler les personnages en bois sur l'année 2026,

Considérant que la demande formulée par l'association « Vertus vertes » répond aux quatre critères définis dans la compétence « création, organisation et soutien d'animations et d'évènements touristiques » (espace, durée, fréquentation et financier),

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme»,

Il est proposé de verser à l'association « Vertus vertes » une subvention de fonctionnement à hauteur de 400,00€, pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 33 votes pour, 4 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE, Gilles ASTORG), 3 abstentions (Mesdames Fabienne CHARBONNEL, Isabelle AUSSEL, Monsieur Joël SENPAU ROCA):

- approuve l'attribution à l'association « Vertus vertes » d'une subvention de 400,00€ au titre de l'exercice 2026,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-074 : SUBVENTION Á L'ASSOCIATION « THÉÂTRE D'AYMARE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu la demande de subvention reçue de l'association « Théâtre d'Aymare » pour un ensemble de manifestations proposées durant la saison culturelle de l'été 2026 : Les rendez-vous d'Aymare 2026,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « Culture »,

Il est proposé de verser à l'association « Théâtre d'Aymare », une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 000,00 €, pour l'année 2026.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 33 votes pour, 4 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE, Gilles ASTORG), 3 abstentions (Mesdames Fabienne CHARBONNEL, Isabelle AUSSEL, Monsieur Joël SENPAU ROCA):

- approuve l'attribution à l'association « Théâtre d'Aymarre » d'une subvention de 2 000,00€ au titre de l'exercice 2026,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-075 : SUBVENTION Á L'ASSOCIATION « IDÉTORIAL » AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu la demande de subvention reçue de l'association « Idétorial », pour le soutien à la réalisation des actualités locales du cinéma,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence culture et à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Il est proposé de verser à l'association « Idétorial » une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 700.00 €, pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 33 votes pour, 4 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE, Gilles ASTORG), 3 abstentions (Mesdames Fabienne CHARBONNEL, Isabelle AUSSEL, Monsieur Joël SENPAU ROCA):

- approuve l'attribution à l'association « Idétorial » d'une subvention de 3 700,00€ au titre de l'exercice 2026,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-076 : SUBVENTION AU « COMITÉ D'ANIMATION CULTURELLE DE GOURDON » AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu la demande de subvention reçue du Comité d'animation culturelle de Gourdon pour la 7^{ème} biennale « Le Végétal » en mai 2026,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Il est proposé de verser au Comité d'animation culturelle de Gourdon, une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 940,00 €, pour l'année 2026.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 33 votes pour, 4 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE, Gilles ASTORG), 3 abstentions (Mesdames Fabienne CHARBONNEL, Isabelle AUSSEL, Monsieur Joël SENPAU ROCA):

- approuve l'attribution au « Comité d'Animation Culturelle de Gourdon » d'une subvention de 2 940,00€ au titre de l'exercice 2026,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-077 : SUBVENTION Á L'ASSOCIATION « FESTICÉOU » AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Madame Régine SOUQUES LACAN ne prend pas part au vote.

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu la demande de subvention reçue de l'association « Festicéou », pour diverses animations prévues sur l'année 2025, dont la neuvième édition du festival programmée du 7 au 9 août 2026,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Il est proposé de verser à l'association « Festicéou » une subvention de fonctionnement à hauteur de 5 000.00 €, pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 32 votes pour, 4 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE, Gilles ASTORG), 3 abstentions (Mesdames Fabienne CHARBONNEL, Isabelle AUSSEL, Monsieur Joël SENPAU ROCA):

- approuve l'attribution à l'association « Festicéou » d'une subvention de 5 000,00€ au titre de l'exercice 2026,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-078 : SUBVENTION Á L'ASSOCIATION « ARCUBY » AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu la demande de subvention reçue de l'association « Arcuby », pour l'organisation de « Les Francopholires en Pays Bourian » du 26 septembre au 4 octobre 2026,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Il est proposé de verser à l'association « Arcuby » une subvention de fonctionnement à hauteur de 1 900,00 €, pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 33 votes pour, 4 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE, Gilles ASTORG), 3 abstentions (Mesdames Fabienne CHARBONNEL, Isabelle AUSSEL, Monsieur Joël SENPAU ROCA):

- approuve l'attribution à l'association « Arcuby » d'une subvention de 1 900,00€ au titre de l'exercice 2026,

AR Prefecture

046-244600482-20260429-2026_078-DE
Reçu le 07/05/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-079 : SUBVENTION Á L'ASSOCIATION « LES MUSAIONS » AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu la demande de subvention reçue de l'association « Les MUSAIONS » pour l'organisation du festival « rencontres sous le tilleul » qui se déroulera les 3 et 4 juillet 2026 à Payrignac,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme»,

Il est proposé de verser à l'association « Les MUSAIONS » une subvention de fonctionnement à hauteur de 1 500,00 €, pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 33 votes pour, 4 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE, Gilles ASTORG), 3 abstentions (Mesdames Fabienne CHARBONNEL, Isabelle AUSSEL, Monsieur Joël SENPAU ROCA):

- approuve l'attribution à l'association « Les MUSAIONS » d'une subvention de 1 500,00€ au titre de l'exercice 2026,

AR Prefecture

046-244600482-20260429-2026_079-DE
Reçu le 07/05/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-080 : SUBVENTION Á L'ASSOCIATION « PRÊT FEU PARQUET » AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu la demande de subvention reçue de l'association « Prêt Feu Parquet », pour l'organisation du bal des chaudoudoux du 6 au 7 février 2026,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Il est proposé de verser à l'association « Prêt Feu Parquet » une subvention de fonctionnement à hauteur de 100,00 €, pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 33 votes pour, 4 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE, Gilles ASTORG), 3 abstentions (Mesdames Fabienne CHARBONNEL, Isabelle AUSSEL, Monsieur Joël SENPAU ROCA):

- approuve l'attribution à l'association « Prêt Feu Parquet » d'une subvention de 100,00€ au titre de l'exercice 2026,

AR Prefecture

046-244600482-20260429-2026_080-DE
Reçu le 07/05/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-081 : SUBVENTION Á L'ASSOCIATION « LES ÉCHOS DE LA BOURIANE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu la demande de subvention reçue de l'association « Les Echos de la Bouriane » pour la découverte du chant chorale composé de chants sacrés, classiques ou traditionnels,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme»,

Il est proposé de verser à l'Association « Les Echos de la Bouriane », une subvention de fonctionnement à hauteur de 150,00 €, pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 33 votes pour, 4 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE, Gilles ASTORG), 3 abstentions (Mesdames Fabienne CHARBONNEL, Isabelle AUSSEL, Monsieur Joël SENPAU ROCA):

- approuve l'attribution à l'association « Les Echos de la Bouriane » d'une subvention de 150,00€ au titre de l'exercice 2026,

AR Prefecture

046-244600482-20260429-2026_081-DE
Reçu le 07/05/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-082 : SUBVENTION AU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS BOURIAN – QUERCY D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu la demande de subvention reçue du conseil de développement du Pays Bourian Quercy d'aujourd'hui et de demain, pour le soutien et la mise à disposition d'un blog d'information informatisé gratuit et modéré,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme»,

Il est proposé de verser au conseil de développement du Pays Bourian Quercy d'aujourd'hui et de demain une subvention de fonctionnement à hauteur de 300,00 €, pour l'année 2026.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 33 votes pour, 4 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE, Gilles ASTORG), 3 abstentions (Mesdames Fabienne CHARBONNEL, Isabelle AUSSEL, Monsieur Joël SENPAU ROCA):

- approuve l'attribution au conseil de développement du Pays Bourian Quercy d'aujourd'hui et de demain d'une subvention de 300,00€ au titre de l'exercice 2026,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-083 : SUBVENTION AU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu la demande de subvention reçue du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), pour l'organisation de diverses missions d'intérêt général avec comme objectif de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, des actions d'information et de sensibilisation en milieu scolaire et auprès des services enfance jeunesse de Quercy-Bouriane,

Il est proposé de verser au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) une subvention de fonctionnement à hauteur de 500,00 € pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 33 votes pour, 4 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE, Gilles ASTORG), 3 abstentions (Mesdames Fabienne CHARBONNEL, Isabelle AUSSEL, Monsieur Joël SENPAU ROCA):

- approuve l'attribution au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) d'une subvention de 500,00€ au titre de l'exercice 2026,

AR Prefecture

046-244600482-20260429-2026_083-DE
Reçu le 07/05/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-084 : SUBVENTION À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Madame Edith LAGARDE, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian MICHEL, ne prend pas part au vote.

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu la demande de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 ayant pour objectif d'assurer un conseil neutre et gratuit en matière juridique, fiscale et financière sur toutes les questions relatives aux logements,

Il est proposé de verser à l'ADIL une subvention de fonctionnement à hauteur de 1 000,00 €, et ce pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 32 votes pour, 4 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE, Gilles ASTORG), 3 abstentions (Mesdames Fabienne CHARBONNEL, Isabelle AUSSEL, Monsieur Joël SENPAU ROCA):

AR Prefecture

046-244600482-20260429-2026_084-DE
Reçu le 07/05/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- approuve l'attribution à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) d'une subvention de 1 000,00€ au titre de l'exercice 2026,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-085 : SUBVENTION À LA CRECHE PARENTALE « ÉCOUTE S'IL JOUE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu le budget prévisionnel présenté par la Crèche Parentale « Ecoute s'il joue »,

Vu la délibération n°2022-154 en date du 7 décembre 2022 validant la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et la crèche parentale « Ecoute s'il joue »,

Il est proposé de verser à la Crèche Parentale « Ecoute s'il joue » une subvention de fonctionnement à hauteur de 84 000.00 €, et ce pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 34 votes pour, 3 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE), 3 abstentions (Madame Isabelle AUSSEL, Messieurs Gilles ASTORG, Bernard GAUTHIER) :

- approuve l'attribution à la Crèche Parentale « Ecoute s'il joue » d'une subvention d'un montant total de 84 000,00 € au titre de l'exercice 2026,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

AR Prefecture

046-244600482-20260429-2026_085-DE
Reçu le 07/05/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Marie-Hélène CHAPUIS - Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Michel FALANTIN - Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE - Dolorès RASSE - Dominique SCHWARTZ - Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU - Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS - Yves DELMAS - Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER - Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-086 : SUBVENTION À L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DU VIGAN EN QUERCY AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu le budget prévisionnel présenté par l'Accueil Collectif de Mineurs du Vigan en Quercy,

Il est proposé de verser à l'Accueil Collectif de Mineurs du Vigan en Quercy une subvention de fonctionnement à hauteur de 46 134,00 € et ce pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 34 votes pour, 3 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE), 3 abstentions (Madame Isabelle AUSSEL, Messieurs Gilles ASTORG, Bernard GAUTHIER) :

- approuve l'attribution à l'Accueil Collectif de Mineurs du Vigan en Quercy d'une subvention d'un montant total de 46 134,00 € au titre de l'exercice 2026,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

**N°2026-087 : SUBVENTION À LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE A GOURDON (MJC)
AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu le budget prévisionnel présenté par la Maison des Jeunes et de la Culture,

Vu la délibération n°2021-182 en date du 8 décembre 2021 validant le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et la Maison des Jeunes et de la Culture,

Il est proposé de verser à la Maison des Jeunes et de la Culture une subvention de fonctionnement à hauteur de 110 000,00 €, et ce pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 34 votes pour, 3 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE), 3 abstentions (Madame Isabelle AUSSEL, Messieurs Gilles ASTORG, Bernard GAUTHIER) :

- approuve l'attribution à la Maison des Jeunes et de la Culture d'une subvention d'un montant total de 110 000.00 € au titre de l'exercice 2026,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-088 : SUBVENTION Á L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE « PAYS DE GOURDON, ENTRE LOT & DORDOGNE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Mesdames Régine SOUQUES LACAN et Fabienne CHARBONNEL ne prennent pas part au vote.

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu le budget présenté par l'Office de Tourisme intercommunautaire « Pays de Gourdon, Entre Lot & Dordogne »,

Vu la délibération n°2025-134 en date du 2 juillet 2025 validant la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et l'Office de Tourisme Intercommunautaire « Pays de Gourdon, entre Lot & Dordogne »,

Il est proposé de verser à l'Office de Tourisme intercommunautaire « Pays de Gourdon, Entre Lot & Dordogne », une subvention de fonctionnement à hauteur de 142 224.00 €, et ce pour l'année 2026.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 32 votes pour, 3 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE), 3 abstentions (Madame Isabelle AUSSEL, Messieurs Gilles ASTORG, Bernard GAUTHIER) :

- approuve l'attribution à l'Office de Tourisme Intercommunautaire « Pays de Gourdon, entre Lot & Dordogne », d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 142 224,00 €, au titre de l'année 2026,
- autorise le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-089 : SUBVENTION À L'ASSOCIATION « ANIM' ET VOUS EN QUERCY BOURIANE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Madame Dominique SCHWARTZ ne prend pas part au vote, mais vote pour concernant Delphine COMBEBIAS lui ayant donné pouvoir.

Conformément aux prévisions budgétaires,

Suite à la création de l'Association « ANIM' ET VOUS EN QUERCY BOURIANE » pour la gestion des médiévales sur le territoire,

Vu le budget prévisionnel présenté par l'Association «ANIM' ET VOUS EN QUERCY BOURIANE»,

Vu la délibération n°2023-143 en date du 11 octobre 2023 validant la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et l'association « ANIM' ET VOUS EN QUERCY BOURIANE »,

Il est proposé de verser à l'Association «ANIM' ET VOUS EN QUERCY BOURIANE» une subvention de fonctionnement à hauteur de 22 500,00 €, et ce pour l'année 2026.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 33 votes pour, 3 votes contre (Madame Nathalie CABRIE, Messieurs Alain DEJEAN, Frédéric GINESTE), 3 abstentions (Madame Isabelle AUSSEL, Messieurs Gilles ASTORG, Bernard GAUTHIER) :

- approuve l'attribution à l'association «ANIM' ET VOUS EN QUERCY BOURIANE» d'une subvention d'un montant total de 22 500,00 € au titre de l'exercice 2026,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-090 : ADHÉSION - ASSOCIATION « URGENCE POLT » AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Pour mémoire, lors de sa séance du 26 mai 2010, le Conseil Communautaire a validé l'adhésion pour l'année 2010, à l'association « Urgence POLT » sise 7 avenue de la République - 18100 VIERZON.

Créée le 30 janvier 2010, cette association rassemble dans une même structure toutes les personnes et organisations qui militent en faveur de la modernisation de la ligne ferroviaire Paris – Orléans – Limoges – Toulouse.

Elle a pour but de défendre et promouvoir la modernisation et l'amélioration des infrastructures, du matériel, des dessertes, du cadencement de la ligne et d'agir pour son interconnexion au réseau européen à grande vitesse.

Conformément aux prévisions budgétaires,

L'Association « Urgence Polt » sollicite la Communauté de Communes afin qu'elle renouvelle son adhésion, pour l'année 2026 et ce à hauteur de 300,00 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane à l'association « Urgence POLT » pour l'année 2026,
- approuve le versement d'une cotisation de 300,00 € pour l'année 2026,

AR Prefecture

046-244600482-20260429-2026_090-DE
Reçu le 07/05/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-091 : ADHÉSION - ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DU LOT AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Lors du Conseil Communautaire du 9 mars 2020 (délibération n°2020-017) a été validée l'adhésion à l'association départementale des collectivités forestières du Lot.

Conformément aux prévisions budgétaires,

L'adhésion annuelle est de 510,00 € et permet :

- la représentation des intérêts de nos communes et de l'EPCI à l'échelle départementale, régionale et nationale au sein du réseau des Communes forestières,
- l'abonnement à la lettre d'information mensuelle nationale COFOR Info et la lettre d'information régionale,
- l'accès gratuit à l'ensemble des services proposés par l'association : formation, visites, rencontres thématiques... (dont les données de l'observatoire foncier forestier)
- un appui individualisé sur demande pour toutes les questions liées à la gestion forestière et à la valorisation du bois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AR Prefecture

046-244600482-20260429-2026_091-DE
Reçu le 07/05/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- décide de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes Quercy Bouriane auprès de l'association départementale des collectivités forestières du Lot au titre de l'année 2026,
- approuve le versement d'une cotisation de 510,00 € pour l'année 2026,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-092 : ADHÉSION - CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DU LOT AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Lors de son Conseil d'administration du 28 février 2011 et de l'Assemblée Générale du 15 juin 2011, le CAUE a décidé d'ouvrir son adhésion aux communes et communautés de communes sans remettre en cause le principe de gratuité inscrit dans la Loi de 1977 ni les conditions actuelles de ses interventions.

Conformément aux prévisions budgétaires,

Cette adhésion, d'un montant de 300,00 € pour les collectivités de plus de 10 000 habitants permet à la Communauté de Communes Quercy Bouriane de prendre part activement aux instances du CAUE, avec un représentant, qui siège au sein des Assemblées générales et du Conseil d'Administration. Cette adhésion a débuté en 2011 et a été renouvelée au titre des années 2012 à 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au CAUE du Lot au titre de l'année 2026,
- approuve le versement d'une cotisation de 300,00 € pour l'année 2026,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles

AR Prefecture

046-244600482-20260429-2026_092-DE
Reçu le 07/05/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-093 : COTISATION - PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) GRAND QUERCY AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

La Communauté de Communes Quercy Bouriane adhère au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Grand Quercy depuis le 15 avril 2015 (délibération n° 2015-076).

Ce syndicat mixte dit « à la carte » assure un certain nombre de missions dont forêt – développement de la filière bois, développement culturel et solidarité santé.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane adhère pour les missions suivantes :

- Forêt – Développement de la filière bois,
- Solidarité Santé.

Pour mémoire, en 2025, le montant de la cotisation à verser au PETR Grand Quercy était d'un montant de 25 166,60 €.

Conformément aux prévisions budgétaires,

En 2026, le montant de la cotisation est établi pour le même montant qu'en 2025, soit 25 166,60 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le versement de la cotisation au titre de l'année 2026 au PETR Grand Quercy et ce pour un montant de 25 166.60 €,

AR Prefecture

046-244600482-20260429-2026_093-DE
Reçu le 07/05/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-094 : COTISATION - SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN (SMPB) AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Suite à la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Grand Quercy, les missions qu'assurait le Syndicat Mixte relatives à l'action « Pays » lui ont été transférées. Le Syndicat Mixte du Pays Bourian (SMPB) n'assure donc plus uniquement que la compétence Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Pour mémoire, les membres du Syndicat Mixte du Pays Bourian sont la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Communauté de Communes Cazals-Salviac.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane possède, au sein de ses statuts, la compétence «Réalisation d'une étude pour la mise en cohérence du développement et de l'aménagement du territoire communautaire et des territoires limitrophes- Participation à l'élaboration d'un SCOT dans le cadre du Pays Bourian », et a validé de confier l'élaboration, l'approbation, le suivi, l'évaluation, la révision et la modification de ce Schéma de Cohérence Territoriale, au Syndicat Mixte du Pays Bourian, conformément à l'article L122-4 du Code de l'Urbanisme, lors de sa séance du 2 décembre 2013 (délibération n°2013-166).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Les statuts du SMPB prévoient une cotisation SCOT annuelle de la part de ses EPCI membres, sur la base d'une contribution unitaire par habitant, la population de référence étant la population DGF de la dernière année connue.

Pour mémoire, en 2025, le Syndicat Mixte du Pays Bourian appelle une cotisation de 31 319,00€ sur la base d'une population retenue de 11 662 habitants (population DGF 2024), soit une contribution arrondie de 2,68 € par habitant.

Conformément aux prévisions budgétaires,

En 2026, le Syndicat Mixte du Pays Bourian appelle une cotisation de 35 837,00 € sur la base d'une population retenue de 11 852 habitants (population DGF 2025), soit une contribution arrondie de 3,02 € par habitant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le versement d'une cotisation de 35 837,00 €, au titre de l'année 2026, auprès du Syndicat Mixte du Pays Bourian,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-095 : COTISATION - SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU CÉOU ET DE LA GERMAINE (SMBVCG) AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

La Communauté de Communes Quercy Bouriane a adhéré au Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine (SMBVCG) le 18 octobre 2017 (délibération n°2017-115) au vu de son expérience et de ses compétences techniques afin de mener à bien les missions relatives à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) sur le territoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans le cadre du principe de « représentation substitution ».

Pour mémoire en 2025, le montant de la cotisation auprès du SMBVCG était de 49 204,18€.
Conformément aux prévisions budgétaires,
Pour 2026, le montant de la cotisation est de 51 602,00€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le versement d'une cotisation de 51 602,00€, au titre de l'année 2026, auprès du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

AR Prefecture

046-244600482-20260429-2026_095-DE
Reçu le 07/05/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-096 : COTISATION - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT (SMBL) AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Conformément aux prévisions budgétaires,

Par délibération n°2024-085 en date du 3 juillet 2024, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane a adhéré au Syndicat Mixte du bassin du Lot pour se mettre en conformité et conformément aux principes de solidarité amont-aval, rive droite – rive gauche et rural – urbain nécessaire à la gestion équilibrée et intégrée de la ressource en eau.

Pour rappel, la clef de répartition relative au calcul du montant de la participation des EPCI se décline comme suit :

1/3 superficie de Bassin versant en km²

1/3 population DGF

1/3 linéaire de cours d'eau

Conformément aux prévisions budgétaires,

Considérant l'appel à participation reçu du Syndicat Mixte du Bassin du Lot, au titre de l'exercice 2026, pour un montant total de 1 593,69 €, se répartissant comme suit :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- une subvention de fonctionnement de 312,10 € au budget principal du Syndicat, destinée à prendre en charge les dépenses à caractère général,
- une subvention de fonctionnement de 161,76 € au budget principal du Syndicat, destiné à l'adhésion annuelle,
- un fonds de concours d'investissement de 1 119,83 €, au budget principal du Syndicat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'attribution au Syndicat du Bassin du Lot d'une subvention de fonctionnement et d'un fonds de concours d'investissement tels que ci-avant exposés, pour un montant total de 1 593,69 €, au titre de l'exercice 2025,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles à leur versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

**N°2026-097 : SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS - SYNDICAT MIXTE «LOT NUMÉRIQUE»
AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Conformément aux prévisions budgétaires,

Considérant l'appel à participation reçu du Syndicat Mixte « Lot Numérique », au titre de l'exercice 2026, pour un montant total de 44 681,00 €, se répartissant comme suit :

- une subvention de fonctionnement de 16 050,00 € au budget principal du Syndicat, destinée à prendre en charge les dépenses à caractère général,
- une subvention de fonctionnement de 647,00 € au budget principal du Syndicat, destiné à prendre en charge le coût du Conseiller Numérique,
- un fonds de concours d'investissement de 27 984,00 €, au budget principal du Syndicat, destiné à la réalisation des activités d'aménagement numérique,

Pour mémoire, le montant de la participation au titre de l'année 2025 attribué au Syndicat Mixte « Lot Numérique » était de 15 279,00 € au titre de la subvention de fonctionnement, 647,00€ pour la participation à la prise en charge du coût du Conseiller Numérique et de 28 755,00 € au titre du fonds de concours d'investissement.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'attribution au Syndicat Mixte « Lot Numérique » d'une subvention de fonctionnement et d'un fonds de concours d'investissement tels que ci-avant exposés, pour un montant total de 44 681,00 €, au titre de l'exercice 2026,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles à leur versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-098 : PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ACQUISITION D'UNE TABLE DE TENNIS DE TABLE AU PROFIT DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE GOURDON

Rapporteur : Monsieur Claude DELMAS

Sortie de Monsieur Daniel THEBAULT.

Vu la demande formulée par la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Gourdon
Considérant le dégât des eaux survenu dans le gymnase Louis Delpech à Gourdon, ayant entraîné la détérioration du matériel sportif, notamment une table de tennis de table,

Considérant la nécessité de permettre la continuité des activités sportives proposées par la MJC de Gourdon,

Il convient de participer à l'achat de la table de tennis de table à hauteur de 250,00 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-accorde une participation financière à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Gourdon pour le renouvellement d'une table de tennis de table suite à dégât des eaux,

-fixe le montant de cette participation à 250,00 €,

-autorise le Président à signer tout document relatif à cette décision.

AR Prefecture

046-244600482-20260429-2026_098-DE
Reçu le 07/05/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-099 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES EN SOUTIEN À DES PROJETS COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Retour de Monsieur Daniel THEBAULT.

L'article L 5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour les EPCI d'octroyer des fonds de concours à leurs communes membres en soutien à des projets qui ne relèvent pas d'une compétence spécifique de la Communauté de Communes telles que fixées par ses statuts, mais qui néanmoins concourent à atteindre des objectifs présentant un intérêt manifestement supra-communal ou reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire.

Dans ce cadre le Conseil communautaire du 14 avril 2021 a délibéré l'adoption d'un règlement d'attribution de fonds de concours, modifié par délibérations du Conseil communautaire du 9 février 2022 et du 28 juin 2023, à destination des communes membres de Quercy-Bouriane qui détermine notamment les conditions d'éligibilité, d'attribution et de financement de ces fonds de concours.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

La Conférence des Maires du 22 avril 2026 a examiné la demande de la commune de Saint-Cirq-Souillaguet et propose l'attribution de fonds de concours telle que précisée dans le tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

Pour mémoire les domaines d'intervention d'un fonds de concours communautaire sont :

- Rénovation du petit patrimoine
- Valorisation des espaces publics extérieurs
- Travaux relatifs à l'éclairage public conduits dans le cadre de la transition énergétique
- Travaux relatifs aux équipements collectifs de défense contre l'incendie
- Travaux sur les bâtiments relevant du domaine public ou privé des communes et prenant en compte les enjeux de transition énergétique
- Tout projet d'investissement de rayonnement supra communal lorsque le fonds de concours communautaire conditionne l'attribution d'une subvention par un partenaire institutionnel de la Commune maître d'ouvrage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'attribution de fonds de concours comme mentionnée dans le tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-100 : RENOUELEMENT D'UNE CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE PARTAGÉ INFORMATIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Exposé des motifs :

Par délibération du 12 avril 2023, le Conseil communautaire a validé la création d'un service informatique partagé avec la Commune de Gourdon afin d'assurer l'ensemble des missions relevant de la gestion des systèmes d'information tout en optimisant les moyens alloués.

La formalisation de ce dispositif relève d'une convention créant ce service partagé et portant règlement de mise à disposition de personnel dans ce cadre.

Cette convention initialement conclue pour un (1) an renouvelable par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne puisse excéder trois (3) ans, à compter du 1^{er} mai 2023, nécessite d'être renouvelée.

Il est proposé au Conseil communautaire de la renouveler selon ses modalités et sa rédaction initiale, et telle que jointe en annexe.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Pour rappel, plusieurs objectifs sont poursuivis dans cette démarche :

- proposer une nouvelle offre de services aux autres communes
- partager des ressources techniques et optimiser la qualité de service
- réaliser des économies d'échelle
- renforcer la solidarité sur le territoire communautaire

Le service, au 1^{er} mai 2026, est constitué de deux agents, un agent titulaire à temps non complet (50%) et un agent contractuel de droit public à temps complet.

Les frais de fonctionnement du service partagé sont portés par la Communauté de Communes qui les refacturera dans les conditions suivantes :

- ces frais seront arrêtés à chaque semestre (30 juin et 31 décembre de l'année) à partir des dépenses et des recettes inscrites dans la comptabilité de la Communauté.
- pour les frais de fonctionnement hors dépenses de personnel, la clé de répartition de ces frais est la suivante :
 - Communauté de Communes Quercy Bouriane : 50%
 - Commune de Gourdon : 50 %

Dans le cas d'adhésion d'autres communes, la répartition sera revue et s'établira au prorata de leur population DGF de l'année au titre de laquelle elles adhèrent.

Ces frais de fonctionnement comprennent : les fournitures de petit équipement nécessaires aux agents, l'achat de matériel informatique affecté au service, le tout formalisé par un avenant à la présente convention.

- pour les dépenses de personnel, la Communauté de Communes facturera à la Commune de Gourdon le coût de deux agents à savoir le salaire brut fiscal, les charges patronales et les contributions afférentes selon la clé de répartition suivante :
 - Communauté de Communes Quercy Bouriane : 50%
 - Commune de Gourdon : 50 %

La Commune de Gourdon remboursera selon la même clé de répartition (50%), le cas échéant, à la Communauté de Communes Quercy Bouriane les frais professionnels annexes (usage du véhicule, formation ...) sur présentation d'un état détaillé.

Dans le cas d'adhésion d'autres communes, la masse salariale devra être réévaluée pour permettre le portage de nouvelles missions et les frais afférents seront répartis sur les communes adhérentes au prorata temporis par agent, le tout formalisé par un avenant à la présente convention, qui précisera en outre la clé de répartition des frais professionnels annexes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la convention d'adhésion au service partagé informatique de la Communauté de Communes Quercy Bouriane avec la Commune de Gourdon telle que jointe en annexe,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-101 : ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DE GOURDON ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Contexte :

Lors de la séance du 23 mars 2016 (délibération n°2016-033), le Conseil Communautaire a validé une modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, avec une prise de compétence concernant le sport, à compter du 1^{er} juillet 2016. Cette modification a été entérinée par l'arrêté préfectoral n°SPG-2016-8 en date du 28 juin 2016.

Après l'évaluation des charges de personnel, il apparaît que deux agents ressource sur ce domaine, travaillant jusqu'à présent à l'Office Municipal du Sport, devaient être intégrés de plein droit, à temps complet, à la Communauté de Communes, dans le cadre du transfert de la compétence, et ce à compter du 1^{er} avril 2018.

Aujourd'hui, trois agents occupant respectivement les postes d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe, d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique territorial interviennent.

Ainsi, il convient d'actualiser cette convention au vu du personnel actuellement en poste.

Délibération :

Il est proposé de mettre à disposition, par le biais d'une convention ci-annexée, trois agents, auprès de la Commune de Gourdon selon les modalités suivantes :

- l'agent ayant le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe sera mis à disposition à hauteur de 12 heures hebdomadaires tel qu'auparavant,
- l'agent ayant le grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, à hauteur de 14 heures hebdomadaires,
- l'agent ayant le grade d'adjoint technique territorial, à hauteur de 14 heures hebdomadaires pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars.

Cette mise à disposition prévoit le remboursement, au trimestre, sur titre, par la Commune de Gourdon, de la rémunération des agents concernés, y compris les cotisations et contributions afférentes, au prorata temporis de leur intervention.

La Commune de Gourdon remboursera selon la même clé de répartition, le cas échéant, à la Communauté de Communes Quercy Bouriane les frais professionnels annexes (usage du véhicule, formation ...) sur présentation d'un état détaillé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la mise à disposition d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe à hauteur de 12 heures hebdomadaires, d'un adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, à hauteur de 14 heures hebdomadaires, d'un adjoint technique territorial à hauteur de 14 heures hebdomadaires pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars auprès de la Commune de Gourdon, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-102 : RENOUELEMENT DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY BOURIANE AU TITRE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE DÉCEMBRE 2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 à L251-7, L252-8, L254-2 et L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40,

Vu la délibération n°2025-028 du 12 mars 2025 portant création d'un Comité Social Territorial (CST) interne,

Le Président précise aux membres de l'assemblée délibérante que les dispositions légales prévoient :

- Le CST est une instance de dialogue social chargée de l'examen des questions collectives sur l'organisation et les conditions de travail,
- Un CST est créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents,
- Il appartient à l'organe délibérant, au moins 6 mois avant la date du scrutin, de déterminer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel, le nombre de représentants de l'employeur, et le recueil de leur avis.

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé appréciés au 1^{er} janvier 2026 sont de 69 agents, 37 femmes (53.62 %) et 32 hommes (46.38%),
Considérant que dans la fourchette d'effectifs 50 à 199, le nombre de représentants titulaires des organisations syndicales peut être compris entre 3 et 5,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Considérant que les prochaines élections professionnelles nationales auront lieu le 10 décembre 2026 en vue du renouvellement du collège des représentants du personnel, et qu'à ce titre, il convient de redéfinir la composition et les modalités d'organisation du Comité Social Territorial, Considérant que la consultation des organisations syndicales représentatives est intervenue le 17 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le renouvellement du Comité Social Territorial interne pour le nouveau mandat à l'issue des élections professionnelles de décembre 2026,
- maintient le paritarisme au sein de l'instance en fixant le nombre de représentants comme suit :
 - 3 représentants titulaires du collège du personnel (nombre de suppléants égal au nombre de titulaires),
 - 3 représentants titulaires du collège de l'employeur (nombre de suppléants égal au nombre de titulaires),
- institue le recueil, par le CST, de l'avis des représentants de l'employeur sur toutes les questions.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS*Séance du 29 avril 2026*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-103 : ADHÉSION À LA PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉTUDE DES DROITS À INDEMNISATION CHÔMAGE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Dans le cadre de l'instruction des dossiers d'indemnisation chômage des agents bénéficiaires de la collectivité, face à la technicité de ces dossiers requérant une expertise et des outils spécifiques de gestion, il est proposé au Conseil Communautaire d'adhérer à la prestation d'accompagnement proposée par le Centre de Gestion du Lot.

L'adhésion à cette prestation d'accompagnement est de 60€ par an auxquelles peuvent s'ajouter les prestations suivantes selon la nature des interventions :

Nature de la prestation	Tarif par dossier traité
Etude et simulation du droit initial à l'indemnisation chômage	150€
Etude du droit en cas de reprise, réadmission ou mise à jour du dossier après simulation	58€

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Etude des cumuls de l'allocation chômage et d'une activité réduite	37€
Etude de réactualisation des données suite aux délibérations de l'UNEDIC	20€
Suivi mensuel	14€
Conseil juridique	95€/heure

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adhère à la prestation d'accompagnement pour l'étude des droits à indemnisation chômage selon les conditions présentées ci-avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-104 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES STRUCTURES EXTÉRIEURES

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

La Communauté de Communes Quercy Bouriane siège au sein de structures extérieures avec lesquelles elle est en partenariat.

Des délégués communautaires ou des conseillers municipaux des communes membres peuvent siéger au sein des structures suivantes.

Suite à la désignation des membres au Conseil du 8 avril dernier, il convient de compléter la liste des représentants comme suit :

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Céou et de la Germaine

- Pour la Communauté de Communes Quercy Bouriane : 2 membres titulaires ne siégeant pas au titre de la représentation communale :

- Monsieur Gérard GAYDOU
- Monsieur Thierry LEMPEREUR

- Pour la commune de Montamel : un membre suppléant suite à la démission d'un Conseiller municipal :

Pour rappel, Monsieur Jean-François BELIVENT a été élu membre titulaire au conseil Communautaire du 8 avril 2026

- Monsieur Patrick MOUDEN

- Pour la Commune de Saint Germain du Bel Air : un 2^{ème} membre titulaire.
Pour rappel, Monsieur Philippe RUAMPS a été élu 1^{er} membre titulaire au Conseil Communautaire du 8 avril 2026.
 - o Monsieur Thierry MERIGUET

Syndicat Mixte du Pays Bourian :

Pour la Commune de Montamel : un membre titulaire suite à la démission d'un Conseiller municipal

Madame Laëtitia CALMON ayant été élue membre suppléante lors du Conseil Communautaire du 8 avril 2026.

- o Madame Laëtitia CALMON devient titulaire
- o Monsieur Patrick MOUDEN suppléant

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- o désigne les représentants auprès des structures extérieures énoncés ci-avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-105 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL PAYS DE GOURDON, ENTRE LOT ET DORDOGNE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

La Communauté de Communes Quercy Bouriane siège au sein de structures extérieures avec lesquelles elle est en partenariat.

Des délégués communautaires ou des conseillers municipaux des communes membres peuvent siéger au sein de structures suivantes.

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de procéder au vote à main levée.

-Office de Tourisme Intercommunautaire du Pays de Gourdon entre Lot et Dordogne (12 titulaires et 12 suppléants, le Président est membre de droit :

Membres titulaires :

Monsieur Jean-Marie COURTIN (Gourdon), Monsieur Frédéric DEGAT (Le Vigan-en-Quercy), Monsieur Yves DELMAS (Le Vigan-en-Quercy), Monsieur Joël PÉRIÉ (Gourdon), Madame Fabienne CHARBONNEL (Payrignac), Monsieur Dominique DULAC (Saint Clair), Madame Dominique SCWARTZ (Gourdon), Madame Sandra FEFFER (Saint Chamarand), Monsieur Joël SENPAU ROCA (Soucirac), Monsieur Gérard GAYDOU (Concorès), Monsieur Thierry

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

*LEMPEREUR (Saint Germain du Bel Air), Monsieur Lilian PRADIÉ (Uzech les Oules),
Monsieur Dominique ROSSIGNOL (Saint Projet)*

Membres suppléants :

Monsieur Philippe RENAUD (Anglars-Nozac), Monsieur Claude VIGIÉ (Milhac), Madame Dolorès RASSE (Gourdon), Monsieur Gilles ASTORG (Lamothe Cassel), Monsieur Bernard GAUTHIER (Saint Germain du Bel Air), Madame Nicole BRUNEAU (Gourdon), Monsieur Stéphane MAGOT (Peyrilles), Madame Zargha DE ABREU (Le Vigan-en-Quercy), Monsieur Michel COMBES (Saint Cirq Souillaguet), Madame Sylvie FIGEL-MARTEL (Gourdon), Monsieur Serge BAZIN (Fajoles), Monsieur Gilles BORNE (Gourdon),

Désignation des représentants socio-professionnels titulaires et suppléants :

Représentants titulaires			Représentants suppléants		
NOM	PRÉNOM	Filière professionnelle	NOM	PRÉNOM	Filière professionnelle
MORINET	Noël	Camping Les rives du lac - Cazals	-	-	-
THIERES	Jean-Luc	Moulin des Donnes - Concorès - Hôtellerie de plein air	SAUTAI	Marie	Camping Le Rêve - Le Vigan-en-Quercy
-	-	Hôtellerie	-	-	Hôtellerie
MOULY	Benoît	Délicatessens - Gourdon - Restaurateur	MACDONALD	Alison	La Dolce Vita - Gourdon - Restaurateur
JACH	Francis	Grottes de Cougnac - Payrignac - Sites de visite	TRAVERSAT	Isabelle	Grottes de Cougnac - Payrignac - Sites de visite
JOUCLAR	Benoît	Musée Agricole - Salviac - Sites de visite	-	-	-
NOGUERA	Thomas	Le Bois des Elfes - Gourdon - Activités de loisirs	NOGUERA	Christian	Le Bois des Elfes - Gourdon - Activités de loisirs
VAN DAM	Evianne	Equi Aventure - Salviac	BEAUVAIS	Gaëlle	Les Vélos Verts du Lot - St Chamarand - Activités de loisirs
SAUMADE	Patrick	Maison de Fortitude - Salviac - Meublés, chambres d'hôtes	GUYON	Philippe	Meublé de Tourisme - Soucirac
TAILLANDIER	Frédéric	Les Claies de Maillol - Vigneron - Agritourisme	ALIBERT	Valérie	Grains d'Ô Vin - St Projet
LASCOUX	Amélie	Fleuriste "A mes Lys" - Cazals	BELLOC	Cécilia	Association des commerçants Le Vigan-en-Quercy - Spar
VIRGO	Elisabeth	Gindou Cinéma - Gindou - Activités culturelles	ROUTTIER	Sandrine	Gindou Cinéma - Gindou

AR Prefecture

046-244600482-20260429-2026_105-DE
Reçu le 07/05/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- désigne les représentants de l'office de tourisme intercommunal « Pays de Gourdon, entre Lot et Dordogne » énoncés ci-avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Philippe RENAUD

Concorès : Régine SOUQUES LACAN

Fajoles : Serge BAZIN

Gourdon : Pouvoir de Gilles BORNE à Dolorès RASSE - Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE- Marie-Hélène CHAPUIS – Pouvoir de Delphine COMBEBIAS à Dominique SCHWARTZ -Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN - Michel FALANTIN – Pouvoir de Sylvie FIGEL-MARTEL à Nicole BRUNEAU - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE – Dolorès RASSE – Dominique SCHWARTZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Gilles ASTORG

Le-Vigan-en-Quercy : Zargha DE ABREU – Pouvoir de Frédéric DEGAT à Yves DELMAS – Yves DELMAS – Pouvoir d'Edith LAGARDE à Christian MICHEL - Christian MICHEL

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Patrick MOUDEN

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint-Cirq-Madelon : Isabelle AUSSEL

Saint-Cirq-Soullaguet : Michel COMBES

Saint-Clair : Martine CASSAN

Saint-Germain-du-Bel-Air : Bernard GAUTHIER – Thierry LEMPEREUR

Saint-Projet : Dominique ROSSIGNOL

Soucirac : Joël SENPAU ROCA

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Lilian PRADIE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAUD.

N°2026-106 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Vu la délibération n°2026-057, en date du 8 avril 2026, portant création des commissions thématiques de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane indiquées ci-après :

- Commission Urbanisme et Aménagement de l'Espace
- Commission Développement Local et Numérique, Tourisme
- Commission Environnement et Transition Énergétique
- Commission Travaux et Bâtiments
- Commission Voirie Communautaire
- Commission Santé, Action Sociale, Enfance, Jeunesse et Sports
- Commission Culture.

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine (L. 5211-40-1 du CGCT),

Monsieur le Président explique que, suite à la création des sept commissions, il est nécessaire de procéder à l'élection des membres composant chacune d'entre elles. Il rappelle que ces commissions sont composées de 20 membres titulaires et 20 membres suppléants (un membre titulaire et un membre suppléant par commune). Participeront également à ces commissions le Vice-Président et le conseiller délégué concernés.

Les candidatures seront présentées en séances

Commission « Urbanisme et Aménagement de l'Espace » :

Vice-Président : Monsieur Stéphane MAGOT (Peyrilles)
Conseillère Déléguée : Madame Sylvie FIGEL-MARTEL (Gourdon)
Anglars-Nozac : Monsieur Arnaud BORDES titulaire et Madame Céline FINZINGER suppléante,
Concorès : Madame Régine SOUQUES LACAN titulaire – Monsieur Gérard GAYDOU suppléant,
Fajoles : Monsieur William GOUT titulaire – Monsieur Fabrice RANIERES suppléant,
Gourdon : Monsieur Jean-Jacques VOGT titulaire – Monsieur Philippe GIRARDEAU suppléant,
Lamothe-Cassel : Monsieur Gilles ASTORG titulaire – Monsieur Serge BUSSONE suppléant,
Le Vigan-en-Quercy : Monsieur Frédéric DEGAT titulaire – Monsieur Yves DELMAS suppléant,
Milhac : Monsieur Gilles LESERVOT titulaire – Monsieur Laurent BENARD suppléant,
Montamel : Madame Aurélie TURPIN titulaire – Monsieur Guy FRANCOUAL suppléant,
Payrignac : Monsieur Sylvain TIERCE titulaire – Monsieur Francis GAYDOU suppléant,
Peyrilles : Monsieur Stéphane MAGOT titulaire - Madame Eliette DEVIERS suppléante,
Rouffilhac : Monsieur Denis OUGIER titulaire – Monsieur Jean-Michel GABET suppléant,
Saint-Chamarand : Madame Sandra FEFFER titulaire – Madame Tifany SOUSTRE suppléante,
Saint-Cirq-Madelon : Madame Evelyne CASSAN titulaire – Monsieur Jean-Pierre MOUREAUX suppléant,
Saint-Cirq-Souillaguet Monsieur Michel COMBES titulaire – Madame Dominique IMMORDINO suppléante,
Saint-Clair : Monsieur Dominique DULAC titulaire – Madame Martine CASSAN suppléante,
Saint-Germain-du-Bel-Air : Monsieur Philippe RUAMPS titulaire – Madame Dorothée MARROU suppléante,
Saint-Projet : Monsieur Dominique ROSSIGNOL titulaire – Monsieur Guy ROSSIGNOL suppléant,
Soucirac : Monsieur Pierre LAVERGNE titulaire – Monsieur Thierry FAUCHER suppléant,
Ussel : Madame Héloïse REMY titulaire – Madame Annie SOURZAT suppléante,
Uzech-les-Oules : Monsieur Lilian PRADIÉ titulaire – Madame Anne PUECH suppléante.

Commission « Développement Local et Numérique, Tourisme » :

Vice-Président : Monsieur Joël PERIE (Gourdon)
Conseillers Délégués : Monsieur Daniel THEBAULT (Gourdon) et Monsieur Frédéric DEGAT (Le Vigan-en-Quercy)
Anglars-Nozac : Madame Laurine TASEF titulaire et Monsieur Éric CESCHIN suppléant,
Concorès : Madame Régine SOUQUES LACAN titulaire – Madame Elodie ARENT suppléante,
Fajoles : Madame Valérie PASQUET titulaire – Monsieur Pierre PASQUET suppléant,
Gourdon : Madame Dominique SCHWARTZ titulaire – Monsieur Cédric COSTES suppléant,
Lamothe-Cassel : Madame Michèle DELMARS DELFORGE titulaire – Monsieur Adam COUTURE suppléant,
Le Vigan-en-Quercy : Monsieur Christian MICHEL titulaire – Monsieur Frédéric DEGAT suppléant,
Milhac : Madame Isabelle BARTHOLEMOT titulaire – Madame Audrey LENANCKER suppléante,
Montamel : Madame Laëtitia CALMON titulaire – Madame Aurélie TURPIN suppléante,
Payrignac : Monsieur Dimitri SOURZAC titulaire – Madame Tiffany MOREAU suppléante,
Peyrilles : Madame Sandrine DELPECH titulaire – Monsieur Stéphane MAGOT suppléant,
Rouffilhac : Madame Mylène MONTAGNE titulaire – Monsieur Daniel MEMPART suppléant,
Saint-Chamarand : Madame Aurélie LLEDO titulaire – Madame Tifany SOUSTRE suppléante,
Saint-Cirq-Madelon : Madame Evelyne CASSAN titulaire – Monsieur René RAADSHEER suppléant,

Saint-Cirq-Souillaguet Madame Dominique IMMORDINO titulaire – Madame Hélène BIANCUZZI suppléante,
Saint-Clair : Madame Cécile LAURENT titulaire – Monsieur Dominique DULAC suppléant,
Saint-Germain-du-Bel-Air : Madame Marie FYVEY titulaire – Madame Carole FLORANTY suppléante,
Saint-Projet : Monsieur Dominique ROSSIGNOL titulaire – Madame Sylvie CONSTANT suppléante,
Soucirac : Monsieur Joël SENPAU ROCA titulaire – Monsieur Pierre LAVERGNE suppléant,
Ussel : Madame Héloïse REMY titulaire – Madame Marie-Line DEYZAC suppléante,
Uzech-les-Oules : Monsieur Johann PALLA titulaire – Monsieur Lilian PRADIÉ suppléant.

Commission « Environnement et Transition Énergétique » :

Vice-Président : Monsieur Thierry LEMPEREUR (Saint-Germain-du-Bel-Air)
Anglars-Nozac : Monsieur Thierry PASTEUR titulaire et Monsieur Frédéric TEXIER suppléant,
Concorès : Madame Sophie GEORGES titulaire – Monsieur Daniel LATROUITE suppléant,
Fajoles : Monsieur Thomas MONZIE titulaire – Madame Elodie DESMARS suppléante,
Gourdon : Madame Sylvie FIGEL-MARTEL titulaire – Madame Marie-Hélène CHAPUIS suppléante,
Lamothe-Cassel : Madame Marie-Thérèse PETERS titulaire – Monsieur Christian CHEVALIER suppléant,
Le Vigan-en-Quercy : Monsieur Louis DEVOYON titulaire – Madame Edith LAGARDE suppléante,
Milhac : Monsieur Gilles LESERVOT titulaire – Monsieur Michel ULSAS suppléant,
Montamel : Madame Laëtitia CALMON titulaire – Madame Aurélie TURPIN suppléante,
Payrignac : Madame Myriam NOYER titulaire – Monsieur Patrick RETIF suppléant,
Peyrilles : Madame Sandrine DELPECH titulaire – Monsieur Stéphane MAGOT suppléant,
Rouffilhac : Madame Nicole NAYRAGUET titulaire – Monsieur Jean-Michel GABET suppléant,
Saint-Chamarand : Monsieur Yves VOGT titulaire – Madame Nathalie BORDE suppléante,
Saint-Cirq-Madelon : Madame Evelyne CASSAN titulaire – Monsieur Jean-Pierre MOUREAUX suppléant,
Saint-Cirq-Souillaguet Monsieur Pierre SOULIE titulaire – Monsieur Fabrice LAUMAILLE suppléant,
Saint-Clair : Madame Muriel COURNAC titulaire – Monsieur François ROUQUIE suppléant,
Saint-Germain-du-Bel-Air : Monsieur Thierry MERIGUET titulaire – Madame Sylvie LEMOZY suppléante,
Saint-Projet : Monsieur Damien GIBERT titulaire – Madame Sylvie CONSTANT suppléante,
Soucirac : Monsieur Thierry DIGUET titulaire – Madame Christine ZWOLINSKI suppléante,
Ussel : Monsieur Patrick CASTAING titulaire – Madame Héloïse REMY suppléante,
Uzech-les-Oules : Monsieur Gaëtan AULIE titulaire – Monsieur Romain CAZELOU suppléant.

Commission « Travaux et Bâtiments » :

Vice-Président : Monsieur Claude VIGIE (Milhac)
Anglars-Nozac :
Concorès : Monsieur Gérard GAYDOU titulaire – Monsieur Pascal VILARD suppléant,
Fajoles : Monsieur Pierre PASQUET titulaire – Monsieur Fabrice RANIERES suppléant,
Gourdon : Monsieur Gilles BORNE titulaire – Monsieur Gérard LAVAIL suppléant,
Lamothe-Cassel : Monsieur Gilles ASTORG titulaire – Madame Noémie KUIJPERS-MANGIEU suppléante,
Le Vigan-en-Quercy : Monsieur Daniel DARGENT titulaire – Monsieur Christian MICHEL suppléant,
Milhac : Monsieur Gilles LESERVOT titulaire – Monsieur Thomas GRADES suppléant,
Montamel : Monsieur Jean-François BELIVENT titulaire – Monsieur Patrick MOUDEN suppléant,
Payrignac : Monsieur Patrice BATAILLER titulaire – Monsieur Bruno LANNETTE suppléant,
Peyrilles : Monsieur Éric BESSIERES titulaire – Monsieur Stéphane MAGOT suppléant,
Rouffilhac : Madame Agnès DUHAMEL titulaire – Monsieur Denis OUGIER suppléant,
Saint-Chamarand : Monsieur Jean-Michel PLANCHOU titulaire – Monsieur Bernard BORDE suppléant,

Saint-Cirq-Madelon : Monsieur Jean-Pierre MOUREAUX titulaire – Monsieur Peter KERKHOFF suppléant,
Saint-Cirq-Souillaguet Monsieur Gaël THUILLIER titulaire – Monsieur Jean-Michel CONSTANT suppléant,
Saint-Clair : Madame Caroline COMBRES titulaire – Monsieur François ROUQUIE suppléant,
Saint-Germain-du-Bel-Air : Monsieur Alexandre LAURIER titulaire – Madame Marjorie PETIT suppléante,
Saint-Projet : Monsieur Michel SERRES titulaire – Monsieur Guy ROSSIGNOL suppléant,
Soucirac : Monsieur Joël SENPAU ROCA titulaire – Monsieur Pierre LAVERGNE suppléant,
Ussel : Monsieur Patrick CASTAING titulaire – Monsieur Michel SUSZYLO suppléant,
Uzech-les-Oules : Monsieur Romain CAZELOU titulaire – Monsieur Christophe PUCHAUX suppléant.

Commission « Voirie Communautaire » :

Vice-Président : Monsieur Michel FALANTIN (Gourdon)
Conseillère Déléguée : Monsieur Serge BAZIN (Fajoles)
Anglars-Nozac : Monsieur Philippe RENAUD titulaire et Monsieur Francis VATIN suppléant,
Concorès : Monsieur Gérard GAYDOU titulaire – Monsieur Pascal VILARD suppléant,
Fajoles : Madame Jade BENOIST titulaire – Monsieur William GOUT suppléant,
Gourdon :
Lamothe-Cassel : Monsieur Patrick DELPECH titulaire – Monsieur Hervé LAGARDE suppléant,
Le Vigan-en-Quercy : Monsieur Vincent FRESQUET titulaire – Monsieur Daniel DARGENT suppléant,
Milhac : Monsieur Vincent THOURON titulaire – Monsieur Thomas GRADES suppléant,
Montamel : Monsieur Jean-François BELIVENT titulaire – Monsieur Patrick MOUDEN suppléant,
Payrignac : Monsieur Bruno LANNETTE titulaire – Monsieur Alexandre VIGIE suppléant,
Peyrilles : Monsieur Éric BESSIERES titulaire – Monsieur Stéphane MAGOT suppléant,
Rouffilhac : Monsieur Jean-Claude HEBRARD-PLANCHOU titulaire – Monsieur Jean-Michel GABET suppléant,
Saint-Chamarand : Monsieur Bernard BORDE titulaire – Monsieur Jean-Michel PLANCHOU suppléant,
Saint-Cirq-Madelon : Monsieur Jean-Pierre MOUREAUX titulaire – Monsieur Peter KERKHOFF suppléant,
Saint-Cirq-Souillaguet Monsieur Michel COMBES titulaire – Monsieur Jean-Michel CONSTANT suppléant,
Saint-Clair : Monsieur Dominique DULAC titulaire – Madame Muriel COURNAC suppléante,
Saint-Germain-du-Bel-Air : Monsieur Bernard GAUTHIER titulaire – Monsieur Bernard BEDUER suppléant,
Saint-Projet : Monsieur Michel SERRES titulaire – Monsieur Dominique ROSSIGNOL suppléant,
Soucirac : Monsieur Thierry FAUCHER titulaire – Monsieur Patrice ZWOLINSKI suppléant,
Ussel : Monsieur Michel SUSZYLO titulaire – Monsieur Patrick CASTAING suppléant,
Uzech-les-Oules : Monsieur Christophe PUCHAUX titulaire – Madame Francine PRADIE suppléante.

Commission « Santé, Action Sociale, Enfance, Jeunesse et Sports » :

Vice-Présidente : Madame Annie SOURZAT (Ussel)
Conseillère Déléguée : Monsieur Lionel MAURY (Gourdon)
Anglars-Nozac : Madame Angélique SAGAZ titulaire et Madame Odile COURONNÉ suppléante,
Concorès : Monsieur Marc MOLINIÉ titulaire – Madame Sophie GEORGES suppléante,
Fajoles : Madame Sarah VAILLANT titulaire – Madame Sandrine TOURNIER suppléante,
Gourdon :
Lamothe-Cassel : Madame Catherine LACAILLE titulaire – Madame Marguerite MARZEC suppléante,
Le Vigan-en-Quercy : Madame Joëlle DELOR titulaire – Monsieur Louis DEVOYON suppléant,
Milhac : Madame Marie-Claude BESSE titulaire – Madame Catherine RAFAILLAC suppléante,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Montamel : Madame Laëtitia CALMON titulaire – Monsieur Jean-François BELIVENT suppléant,
Payrignac : Madame Sylvie SALVAT titulaire – Madame Amélie AUBERT suppléante,
Peyrilles : Madame Valérie FRANCOUAL titulaire - Madame Céline DAVID suppléante,
Rouffilhac : Madame Agnès DUHAMEL titulaire – Madame Pascale CALES suppléante,
Saint-Chamarand : Madame Nathalie BORDE titulaire – Madame Aurélie LLEDO suppléante,
Saint-Cirq-Madelon : Madame Chloé AUSSEL-LOPEZ titulaire – Madame Evelyne CASSAN suppléante,
Saint-Cirq-Souillaguet : Madame Estelle CIPRES titulaire – Monsieur Arnaud AGRARE suppléant,
Saint-Clair : Madame Cécile LAURENT titulaire – Madame Martine CASSAN suppléante,
Saint-Germain-du-Bel-Air : Madame Amandine LE LAY titulaire – Monsieur Yvonnick LEQUESNE suppléant,
Saint-Projet : Madame Carine BENOIT titulaire – Madame Sylvie CONSTANT suppléante,
Soucirac : Madame Marie-Luce LAUDIER titulaire – Monsieur Joël SENPAU ROCA suppléant,
Ussel : Madame Delphine TECHER titulaire – Madame Héloïse REMY suppléante,
Uzech-les-Oules : Madame Anne PUECH titulaire – Madame Marie-Christine SALGUES suppléante.

Commission « Culture » :

Vice-Présidente : Madame Nicole BRUNEAU (Gourdon)
Conseillère Déléguée : Madame Dominique SCHWARTZ (Gourdon)
Anglars-Nozac : Monsieur Thierry PASTEUR titulaire et Madame Odile COURONNÉ suppléante,
Concorès : Madame Régine SOUQUES LACAN titulaire – Madame Sophie GEORGES suppléante,
Fajoles : Madame Elodie DESMARS titulaire – Madame Jade BENOIST suppléante,
Gourdon : Madame Dolorès RASSE titulaire – Madame Camille PIGEAT suppléante,
Lamothe-Cassel : Monsieur Christian CHEVALIER titulaire – Madame Catherine LACAÏLLE suppléante,
Le Vigan-en-Quercy : Monsieur Christian MICHEL titulaire – Madame Caroline MOORE suppléante,
Milhac : Madame Brigida VASQUES titulaire – Monsieur Michel ULSAS suppléant,
Montamel : Madame Aurélie TURPIN titulaire – Madame Laëtitia CALMON suppléante,
Payrignac : Monsieur Dimitri BISMUTH titulaire – Madame Sylvaine MAGNE-LANG suppléante,
Peyrilles : Monsieur David DELPECH titulaire - Madame Elisabeth PAGES suppléante,
Rouffilhac : Madame Nicole NAYRAGUET titulaire – Madame Ingrid GALLAND-SARNIGUET suppléante,
Saint-Chamarand : Madame Evelyne RENARD titulaire – Madame Martine SALANIE-BERTRAND suppléante,
Saint-Cirq-Madelon : Madame Evelyne CASSAN titulaire – Madame Chloé AUSSEL-LOPEZ suppléante,
Saint-Cirq-Souillaguet Monsieur Arnaud AGRARE titulaire – Madame Hélène BIANCUZZI suppléante,
Saint-Clair : Madame Martine CASSAN titulaire – Madame Florence AUGÉ suppléante,
Saint-Germain-du-Bel-Air : Monsieur Daniel VALAT titulaire – Monsieur Thierry LEMPEREUR suppléant,
Saint-Projet : Madame Carine BENOIT titulaire – Madame Sylvie CONSTANT suppléante,
Soucirac : Monsieur Pierre LAVERGNE titulaire – Madame Françoise DUPUY suppléante,
Ussel : Madame Delphine TECHER titulaire – Madame Marie-Line DEYZAC suppléante,
Uzech-les-Oules : Madame Carole BONNAFOUS titulaire – Madame Martine COURBEBASSE suppléante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne les membres des commissions thématiques comme ci-dessus.

Délibéré le jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN

